

**DAJI/2019/Décision/Don/07**

Décision portant approbation de don à l'Université d'Aix-Marseille pour le compte de la Faculté de Droit et Science Politique

## Le Président d'Aix-Marseille Université

**Vu** le Code de l'éducation,

**Vu** les statuts d'Aix-Marseille Université,

**Vu** la délibération n° 2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière de dons et de legs,

**Vu** l'extrait de procès-verbal de la Faculté de Droit et Science Politique en date du 21 mai 2019 portant sur l'objet de cette décision,

### DÉCIDE

**Article 1 :**

Est accepté un don d'un montant de 3000 € émanant du Pôle France Voile, pour soutenir l'accompagnement de deux athlètes de haut niveau, Paola Amar et Hippolyte Machetti par la Faculté de Droit et Science Politique.

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 04 juin 2019

  
**Yvon Berland**  
Président d'Aix-Marseille Université

